RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 09ABB2A5-F2D2-4075-BC5E-445F247ACD9A

ACTE DE RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION-GERANCE

Entre les soussignées

La Société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 106 801 329 euros, dont le siège social est à SAINT ETIENNE (42100), 1 France Cours Antoine Guichard, identifiée sous le numéro 428 268 023 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, agissant d'ordre et pour le compte de sa Branche Proximité, seule concernée par les présentes,

Représentée aux présentes par **Monsieur François BESSE**, **Directeur d'exploitation Franchises,** dûment habilité en vertu d'un pouvoir en date du 6 juin 2024 de Madame Magali DAUBINET-SALEN, Présidente,

Ci-après dénommée **"CASINO"**

D'une part

Et

SODIGE SUD, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BRON (69500) 6 et 8 rue du 35ème Régiment d'Aviation, identifiée sous le numéro 920 220 548 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon,

Représentée par la société RETAIL GLOBAL SOLUTIONS dont le siège social est à BRON (69500) 6 et 8 rue du 35ème Régiment d'Aviation, identifiée sous le numéro 383 324 449 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, agissant en sa qualité de Président,

Elle-même représentée par la société KMAX dont le siège social est à MIONNAY (01390) – 34 lotissement les Prés de Chantegrive, identifiée sous le numéro 828 435 917 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse,

Cette dernière ayant pour Président Monsieur PICQUIER Maxime Jean-Michel, né le [redacted] à [redacted]

Ci-après dénommée **"le Locataire Gérant"**

D'autre part

Paraphes: _____/_____

-Ce Document est confidentiel – Il est formellement interdit de le communiquer à des tiers-

Docusign Envelope ID: 09ABB2A5-F2D2-4075-BC5E-445F247ACD9A

Préalablement à l'avenant faisant l'objet des présentes, il a été exposé ce qui suit

Par acte sous seing privé en date du 23 janvier 2024, ayant fait l'objet d'un acte modificatif du 12 mars 2024, la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE a donné en location gérance à la société SODIGE SUD, son fonds de commerce d'alimentation générale situé et exploité à **NIMES (30900) Centre Commercial du Castanet**, sous diverses charges et conditions reprises dans le contrat de location gérance, pour une durée de un (1) an à compter du 10 janvier 2024 pour se terminer le 9 janvier 2025.
Depuis cette date, ce contrat se poursuite tacitement.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit

Les parties se sont rapprochées et conviennent de la résiliation du contrat de location gérance au 12 février 2025 minuit.

L'inventaire et les comptes seront arrêtés par accord entre les parties ou à défaut d'accord suivant les modalités prévues par le contrat de location-gérance.

Pour l'exécution des présentes, chacune des parties fait élection de domicile en son siège social.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les parties conviennent en cas de signature électronique :
En application des articles 1366 et suivants du Code Civil, les Parties acceptent et reconnaissent la parfaite validité du support électronique des présentes.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre dans le cadre du présent acte permet de garantir et constituer la preuve de :

- L'identification du signataire du document ;
- La préservation de l'intégrité de son contenu ;
- La préservation de la confidentialité des données et contenus ;
- L'horodatage des envois et de la réception.

Les Parties acceptent en conséquence de signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions de l'article 1367 alinéa 2 du Code Civil et du Décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique. Les éléments de preuve de la signature électronique des présentes seront transmis à chaque signataire sous la forme électronique.

Les Parties reconnaissent que tous les documents échangés entre elles et signés par voie électronique feront foi entre elles, au même titre que des exemplaires papiers signés de façon manuscrite. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique.

Les Parties reconnaissent que les documents signés par voie électronique seront admis comme originaux devant les Tribunaux et feront la preuve des contenus qu'ils contiennent, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1316-1 et 1316-2 du Code civil.

Paraphes: _____/_____

-Ce Document est confidentiel – Il est formellement interdit de le communiquer à des tiers-

DS MP

Paraphe FB

Docusign Envelope ID: 09ABB2A5-F2D2-4075-BC5E-445F247ACD9A

Fait en deux originaux.

Signature pour **CASINO** : Nom, Prénom : **François BESSE** Qualité : **Directeur d'Exploitation Franchise** A : Saint Étienne Le : 20.02.2025 | 09:41 CET Signé par : 98D43808DC4D440...	Signature pour **le Locataire Gérant :** **SODIGE SUD,** représentée par RETAIL GLOBAL SOLUTIONS, elle-même représentée par KMAX, Nom, Prénom : **Maxime PICQUIER** Qualité : **Président** A : Bron Le : 20.02.2025 | 09:24 CET